

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52
Date de la convocation et de son affichage : 9 avril 2021
Date d'affichage du compte rendu : 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un du mois d'avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 9 avril 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-160 du 15 février 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire HÉRY Sophie à son départ : 18h24) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

HAMEL Estelle a donné procuration à MARTIN Patrice
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HUREL Karine
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

Monsieur Bernard BERHAULT conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Propos liminaires de Monsieur le Maire :

Benoit ARRIVÉ : avant de commencer ce conseil, je voudrais revenir sur la situation sanitaire. Cette dernière me préoccupe, et préoccupe l'ensemble des soignants du Cotentin. La situation est paradoxale, jusqu'à présent le Cotentin et notre ville avaient plutôt été épargnés, mais aujourd'hui la situation est préoccupante, puisqu'elle se dégrade depuis 72 heures maintenant. Nous sommes aujourd'hui à un taux d'incidence de 200, soit 4 fois le seuil d'alerte, il reste inférieur à ce que l'on peut connaître dans d'autres villes ou dans d'autres territoires du pays, mais nous avons une accélération du nombre de malades.

Onze personnes ont été hospitalisées ces 72 dernières heures et nous avons une augmentation de la fréquentation des urgences, qui sont aujourd'hui extrêmement sollicitées par beaucoup de pathologies et de symptômes COVID. Le CHPC vient de réactiver son « plan blanc », ce qui me permet d'adresser un message d'amitié et de soutien à l'ensemble des soignants du CHPC, mais également à l'ensemble de la communauté médicale du Cotentin, qui travaille durement, depuis plus d'un an maintenant, sur cette question de COVID.

Je suis aussi préoccupé par la santé mentale, vous voyez de plus en plus d'éléments nationaux sur cette question. C'est également le cas dans le Cotentin, les habitants souffrent depuis trop longtemps déjà de cette question liée au COVID, aujourd'hui nous avons un certain nombre de difficultés.

Je voudrais aussi rappeler le respect des gestes barrières car on peut penser, au regard de certaines pathologies qui reviennent, je pense notamment aux bronchiolites, que les gestes barrières sont suivis avec moins d'effet. Je vous rappelle l'importance du port du masque, du lavage des mains et de la distanciation sociale.

Vous dire également que nous continuons à vacciner beaucoup, ici à Cherbourg-en-Cotentin et dans le Cotentin. Sur notre ville, nous avons deux centres de vaccination, la salle des Fêtes et Montécot. Là-aussi je veux remercier toutes celles et ceux qui participent à cette campagne de vaccination et qui font vivre au quotidien ces deux centres. C'est beaucoup de travail, beaucoup de mobilisation sur l'ensemble de ces centres, que ce soient les associations qui nous accompagnent, les soignants bien entendu et puis les services municipaux, que je veux saluer, qui sont extrêmement mobilisés autour de Lydie LE POITTEVIN et de Florence DUBOIS.

Sur cette question de la vaccination, nous avons commencé à réfléchir à un autre centre, plus grand, qui pourrait remplacer les deux centres actuels, avec là-aussi un double objectif, préparer l'arrivée massive de doses, que le gouvernement nous promet, pour vacciner plus vite et puis aussi rationaliser les moyens humains, rationaliser les efforts et permettre aux bénévoles et aux volontaires de trouver une organisation qui s'améliore et qui fonctionne de mieux en mieux. On doit veiller à la motivation, à l'implication des volontaires, vous avez vu qu'au niveau national, malheureusement, certains centres doivent fermer certains jours de la semaine faute de volontaires. Je ne voudrais pas que cela arrive ici à Cherbourg-en-Cotentin.

Merci encore une fois à celles et ceux qui font fonctionner les deux centres de vaccination.

Au-delà des gestes barrières et de la vaccination, il y a aussi régulièrement des campagnes de dépistage. Nous relançons le 22 et le 23 avril, de 11 heure à 19 heures, ici même à l'Agora, une campagne de dépistage, qui est ouverte à tous, gratuitement, il suffit de se présenter avec une pièce d'identité et une carte vitale.

Campagne de dépistage, respect des gestes barrières, vaccination, c'est bien le tryptique qui nous permettra, collectivement, de nous en sortir, je l'espère le plus rapidement possible.

ÉLECTRIFICATION DU PORT – PRÉSENTATION PAR EOPSA

Benoit ARRIVÉ : vous avez probablement analysé dans le détail la délibération, mais je voudrais vous expliquer pourquoi je souhaite que la Ville de Cherbourg-en-Cotentin puisse adhérer à cette association européenne.

Vous le verrez tout à l'heure, cette association réunit un certain nombre de partenaires, publics et privés, européens, autour d'un enjeu unique, parvenir à imposer le principe de l'alimentation électrique à quai des navires lorsqu'ils font escale dans les ports européens.

Les navires en escale continuent bien souvent d'utiliser leurs moteurs à combustibles fossiles pour produire de l'énergie électrique, pour l'éclairage, la ventilation, le chauffage, la réfrigération et autres. Il en résulte une consommation de combustibles importante, des émissions de fumées dans les ports et les villes, qui pourraient être diminuées, voire supprimées.

Des associations de citoyens ont appelé l'attention des élus des villes portuaires sur ces sujets, ces derniers mois. De son côté, l'Union Européenne a pris en 2019 une première résolution allant dans le sens du « zéro émission à quai » et a exprimé sa volonté de favoriser le développement et le déploiement de solutions propres dans le secteur maritime et notamment lors des escales portuaires.

L'Association EOPSA s'inscrit dans cette logique en proposant de fédérer les différents acteurs maritimes et portuaires, producteurs d'électricité, armateurs, autorités portuaires et villes portuaires, afin de tendre vers des objectifs et des normes communes en matière d'électrification à quai. La question soulève en effet un certain nombre d'enjeux, environnementaux et techniques, qui supposent une prise en compte et un traînement collectif, bien entendu, de ces sujets par l'ensemble des ports.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin a la volonté de s'inscrire dans cette démarche d'escales sans fumées. Le principal enjeu est, bien entendu, environnemental et sanitaire, il est aussi prospectif, puisque le positionnement de la ville et du port comme territoire du mix énergétique français en font le principal port EMR du pays, à proximité des principaux parcs éoliens en mer et doté d'une centrale de production d'hydrogène, que nous venons d'inaugurer, avec le Président de l'Agglomération, il y a quelques jours. Celle-ci pouvant, à terme, s'engager dans la production d'hydrogène décarboné, et c'est notre objectif.

Un certain nombre de conditions sont donc réunies pour, qu'à terme, le port de commerce puisse assurer, par ses propres moyens, l'alimentation électrique des navires à quai en électricité verte. L'adhésion à EOPSA s'inscrit dans une logique d'accélération et de rationalisation du processus technique d'électrification des escales, ainsi que dans la volonté d'intégrer un réseau européen, un réseau d'échange de bonnes pratiques des villes et des ports en Europe, qui l'ont rejoint ou qui sont appelés à le rejoindre.

Avant de laisser la parole à Messieurs SOTTY, BERTHET et TEIXEIRA, que je suis très heureux de recevoir ici, je voudrais vous dire que, finalement, l'adhésion à ce réseau, au-delà du travail d'importance pour l'électrification, c'est aussi la poursuite de la stratégie qui est la nôtre depuis 10 ans maintenant, et j'associe la Région Normandie, le Département, Cherbourg-en-Cotentin et aussi l'Agglomération, et à son époque le Syndicat Mixte. Finalement, nous sommes en train de gagner notre pari.

Il y a 10 ans, nous avons fait le choix collectif de prendre un pari important, qui était de gagner 39 hectares sur la mer pour développer, ici à Cherbourg-en-Cotentin et dans le Cotentin, la question des énergies marines renouvelables autour de l'éolien offshore et autour de l'hydrolien. Les 39 hectares sont devenus une réalité, les activités se développent, les usines ont été construites, LM Wind a confirmé l'embauche de 300 collaborateurs supplémentaires, ce qui portera à 800 le nombre de salariés, c'est quand même une belle réussite. Vous savez que l'on fabrique ici les plus grandes pales du monde, les pales de l'haliade X dont la commercialisation fonctionne bien.

Notre objectif, à l'époque, il était double, c'était d'inscrire le Cotentin et d'inscrire la ville, comme étant des démonstrateurs du mix énergétique français, du nucléaire jusqu'à l'hydrogène en passant par le développement des énergies marines renouvelables. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui nous avons trouvé notre place et que notre ville et le Cotentin arrivent à faire parler du territoire sur cette question. Nous sommes aujourd'hui parfaitement identifiés, nous sommes en train de devenir le démonstrateur du mix énergétique français.

L'autre enjeu, c'était de faire du port de Cherbourg-en-Cotentin le port français des EMR, en tout cas le port français de l'éolien offshore et avec l'arrivée de LM Wind, nous avons gagné notre pari puisque l'entreprise se développe fortement.

La construction des parcs normands a déjà démarré, nous allons récupérer un certain nombre d'activités liées à la construction de ces parcs à Cherbourg-en-Cotentin, le hub de Fécamp et puis les fondations pour Saint-Brieuc, qui amènent aussi une activité sur le port.

Je fais aussi le lien avec la station d'hydrogène que nous venons d'inaugurer, qui dans quelques mois ne fonctionnera plus avec de l'hydrogène « gris » mais avec de l'hydrogène décarboné, de l'hydrogène « vert ». Nous allons installer sur cette station un prototype d'électrolyseur, fabriqué par une entreprise que nous avons implantée ici, qui s'appelle ERGOSUP, qui est capable de produire localement, à proximité du besoin, de l'hydrogène décarboné.

Pour toutes ces raisons, pour poursuivre le travail qui est le nôtre depuis 10 ans, pour continuer à être le port français des EMR, à être le démonstrateur du mix énergétique français, nous voulons aller plus loin et travailler avec des professionnels, d'où l'adhésion à cette belle association qu'est EOPSA.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, c'est aussi la volonté affichée de pouvoir travailler avec des grands ports européens, nous travaillons déjà avec certains, comme Bremerhaven, mais nous souhaitons développer les travaux collaboratifs avec des villes comme Rotterdam, où j'irai dans quelques semaines rencontrer les acteurs portuaires et le Maire, puisque nous partageons des combats communs, une vision commune de ce que doit être le développement de nos ports en Europe et cela me permettra d'aller voir le prototype de l'haliade, puisqu'elle est installée à Rotterdam.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction, nous sommes nombreux à travailler sur ce sujet, je vous parlais tout à l'heure du Département, de la Région, de l'Agglomération et bien sûr de la Ville, mais nous travaillons aussi avec Ports de Normandie, qui mènent un certain nombre de politiques pour le compte de collectivités et je voulais aussi saluer nos amis de Ports de Normandie.

Présentation par Monsieur Roland TEIXEIRA, assisté de Messieurs Jacques SOTTY et Hugues BERTHET.

Benoit ARRIVÉ : *mes chers collègues, vous l'avez compris, ce sont des enjeux majeurs, y compris des enjeux d'avenir pour le Cotentin et pour Cherbourg-en-Cotentin qui viennent de vous être présentés. Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est vraiment une adhésion à une stratégie d'avenir, qui nous permet de consolider celle que l'on mène depuis 10 ans, autour de notre volonté d'être le démonstrateur du mix énergétique français et le premier port des EMR.*

C'est vraiment important de comprendre que la logique que l'on porte depuis 10 ans, s'est construite jour après jour, dossier après dossier, réussite après réussite et brique après brique. Il va donc falloir, Messieurs, que l'on arrive à convaincre les acteurs portuaires, notamment nos amis de Ports de Normandie, les armateurs, les propriétaires de bateaux, les compagnies, convaincre pour construire un modèle d'avenir, ici à Cherbourg-en-Cotentin et puis prendre le train en marche et faire partie des territoires qui modernisent autour de ces enjeux qui sont à la fois environnementaux, mais qui sont aussi des enjeux d'attractivité et des enjeux économiques.

J'insiste sur la progressivité, on avait déjà commencé à avoir cela en tête, lorsqu'avec Arnaud CATHERINE, nous avons renégocié avec ENEDIS, avec qui nous avons une relation contractuelle, et nous avons, à l'époque, dû travailler ardemment pour faire inscrire cette question dans notre contrat avec ENEDIS. Comme tous les dossiers viennent finalement créer un ensemble, je voudrais vous dire aussi que le projet de ferroutage entre Cherbourg et Bayonne, avec nos amis de la Brittany Ferries, s'inscrit dans cette réduction de la consommation de carburants fossiles et donc sur la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour faire le lien, je voudrais vous rappeler que vous avez voté une motion pour s'opposer au projet « HERCULE » du gouvernement, et je voudrais faire le lien avec ce qui est présenté aujourd'hui autour du mix énergétique. Vous savez que le projet du gouvernement autour d'« HERCULE » est un projet que l'on considère comme étant dangereux en termes d'indépendance énergétique du pays et en termes de capacité à développer du mix énergétique, notamment piloté par les pouvoirs publics, et je fais le lien avec notre opposition au projet « HERCULE » qui est pourtant toujours d'actualité, donc on ne peut pas vous parler de mix énergétique sans rappeler notre opposition au projet « HERCULE ».

Vous l'avez compris, c'est un sujet majeur et merci pour cette présentation d'une grande qualité. Avant de procéder au vote sur l'adhésion de la ville à cette association, pour que l'on arrive ensemble à co-construire un projet européen dans lequel Cherbourg-en-Cotentin trouvera et prendra toute sa place, avez-vous des questions ?

Ralph LEJAMTEL : *je me réjouis que ce dispositif arrive à maturité puisqu'il y a trois ans, dans ce même conseil et au conseil d'agglomération, notre groupe avait fait une intervention pour demander cette électrification à quai. A l'époque, deux arguments avaient été rétorqués : le carburant dans la Manche était moins polluant que le carburant en Méditerranée et quand on éteint un bateau c'est difficile de le rallumer, et cela peut produire plus de pollution. C'était la nature du débat que nous avons eu, il y a trois ans, et c'est bien de constater qu'à Cherbourg nous sommes dans une disposition collective pour faire cette électrification à quai en joignant d'autres projets où l'électrification jouera un rôle. On peut se réjouir que des idées qui avaient été énoncées s'avèrent pouvoir être mises en œuvre.*

L'énergie est un bien commun et ce n'est pas une marchandise, en tout cas pas une marchandise comme les autres. Effectivement, c'est un enjeu, c'est-à-dire qui produit l'énergie ? Sous quel statut ? La référence au projet « HERCULE », qui s'appellerait maintenant projet « HÉRACLÈS », est nécessaire parce que c'est tout à fait un démantèlement qui serait totalement contradictoire. Ce n'est pas du business, c'est de l'organisation des sociétés pour pouvoir subvenir à des besoins et pour que les mobilités continuent à s'exercer dans le respect de nos ressources, qui ne sont pas éternelles. Les émissions de gaz à effet de serre, on le voit par cette électrification, sont réduites d'une manière considérable et donc ce sont des investissements au service de tous quand on est un port.

Benoit ARRIVÉ : pour rebondir sur les propos de Ralph LEJAMTEL, on voit bien qu'il y a encore beaucoup de travail, on est au début. On considère vraiment que c'est un enjeu de modernité et d'avenir pour la Ville, sur des enjeux environnementaux et économiques. C'est pour cela que dès notre rencontre, Messieurs, j'ai souhaité que l'on puisse accélérer le travail en commun pour travailler en réseau à l'échelle européenne. Cela a été aussi parfaitement dit pendant la présentation, il faut que l'ensemble des ports s'y mettent si l'on veut que cela soit efficace et surtout si l'on veut que les navires puissent passer d'un port à l'autre. Il faut donc une collaboration et une vision partagée avant d'arriver au bout du dispositif.

Barzin VIEL-BONYADI : Merci Messieurs pour cette présentation. La Coopérative Citoyenne votera l'adhésion à cette association et nous nous réjouissons que la Ville avance sur la question de l'électrification du port, c'est un enjeu très important.

Nous avons des questions, peut-être plus axées sur la stratégie cherbourgeoise qui serait basée grandement sur l'hydrogène. Pour nous, l'hydrogène est potentiellement intéressant pour des grands véhicules, comme des navires, en tout cas plus intéressant que pour des vélos ou des voitures, après on sait qu'il y a encore des questions, des obstacles, qui prendront peut-être plusieurs années à être éclaircis. Notamment sur la question de l'hydrogène « vert », qui serait basé uniquement sur de l'énergie renouvelable, puisque c'est la définition de l'hydrogène « vert ». Comment parvenir durablement à une production conséquente d'hydrogène « vert », on sait qu'il faut beaucoup, beaucoup d'hydrogène pour arriver à 9 mégawatts ?

J'ai une autre question, plus triviale, sur le montant de l'adhésion. C'est une somme assez élevée, pouvez-vous nous préciser à quoi correspond cette somme ?

Monsieur TEIXEIRA (EOPSA) : c'est une question qui nous a été posée plusieurs fois et c'est évident qu'un des éléments forts de notre association c'est de mettre en relation les acteurs principaux. Vous illustriez tout à l'heure les différents sujets, je pense que l'on parle beaucoup de la ville et de la zone portuaire, mais là où nous mettons vraiment l'accent c'est également de créer le relationnel entre le producteur d'énergie et l'utilisateur d'énergie. C'est ce qui est absolument clé dans le débat que nous menons. Notre expérience sur les 10 dernières années, nous montre que là où la difficulté se situe c'est comment traduire le sujet de la production électrique avec le sujet de l'utilisation électrique. C'est un sujet que vous couvrez en tant que responsable politique tous les jours avec vos électeurs, comment on vous fournit de l'électricité durable, à long terme, pour vos besoins de tous les jours.

L'association se veut internationale, ce qui veut dire que nous avons la possibilité de faire rayonner Cherbourg au sein d'autres zones portuaires, nous avons des relations avec les ports d'Anvers, de Bremerhaven, mais aussi des ports en Norvège, en Suède... et c'est là, la valeur ajoutée du réseautage international, c'est de pouvoir partager les expériences. Le port de Cherbourg à une particularité par rapport au port de Rotterdam qui a des raffineries par exemple, donc le mix énergétique d'un grand port est très différent du mix énergétique du port de Cherbourg, mais on peut apprendre l'un de l'autre.

Jean-Michel MAGHE : merci de votre présentation, je crois que l'on va vers une bonne orientation qui vise à moins consommer d'énergies fossiles et à moins générer de polluants au niveau des villes.

J'avais une question, on parlait d'éteindre ou d'allumer les bateaux, est-ce qu'il peut y avoir une progressivité ? Vous parliez tout à l'heure de l'adaptation au mix et on sait pertinemment que par moments on est dans des périodes où la consommation électrique étant importante, la production n'est pas forcément au niveau, la totalité du bateau peut ne pas forcément être alimentée à 100 %. Y-a-t'il possibilité d'avoir une progressivité dans l'appel de puissance sur le réseau extérieur ? Et d'autre part, d'y rester de façon permanente, du 60/40 ou du 30/70, est-ce quelque chose de possible, compte tenu des concordances de phases ?

Monsieur BERTHET (EOPSA) : non, on ne peut pas mixer. Le navire est connecté ou pas.

C'est très simple, les générateurs sont des moteurs thermiques qui réagissent avec une inertie énorme, de l'ordre d'une dizaine de secondes, et certains navires, dont ceux de la Brittany Ferries, n'ont pas la même fréquence que le réseau électrique français, qui est en 60 hertz, donc pour convertir la fréquence, on utilise ce que l'on appelle des convertisseurs, et ce sont des convertisseurs avec de l'électronique de puissance et eux ils réagissent à la microseconde, donc quand il y a un moteur d'un côté qui réagit à 10 secondes et de l'autre côté un moteur qui réagit à la milliseconde, du coup on a une instabilité du système et on ne peut pas laisser ces deux systèmes tourner.

Un navire est connecté ou pas.

Nathalie RENARD : merci pour votre exposé, qui est très clair, et je pense que c'est une bonne chose de s'orienter vers l'électrification des ports.

Cependant, il y a forcément un surcoût puisqu'il faut générer une alimentation double, comment les armateurs sont-ils partie prenante ? Comment se positionnent-ils pour équiper en double leur alimentation ?

Benoit ARRIVÉ : je disais tout à l'heure qu'il va falloir collectivement faire un travail pour convaincre, cela a été fait à Marseille et on devra le faire ici, comme dans d'autres ports. Nous avons la chance d'avoir des compagnies maritimes, qui au titre de leurs enjeux d'avenir, de leur responsabilité environnementale et sociale, progressent dans leur propre analyse. Nous avons vu dernièrement des bateaux qui s'équipent progressivement de carburants moins polluants. On le voit aussi avec la Brittany Ferries qui souhaite construire, avec la Ville et l'État, le projet du ferroutage Cherbourg-Bayonne, c'est aussi de l'investissement, mais c'est une stratégie. Le dossier de ferroutage, qui vous sera présenté lorsqu'il sera finalisé, ce sont des investissements que l'entreprise considère comme étant majeurs pour lui permettre d'appréhender les enjeux de demain.

Il y a des co-financements possibles, mais il faudra réussir à convaincre les propriétaires, les opérateurs, de faire cette transition, au titre de leur responsabilité, avec un risque aussi, que certains ont bien compris, que leur présence dans les ports qui se situent en cœur de ville soit moins autorisée, voire plus autorisée. La question de la pollution atmosphérique concerne tout le monde, même si dans le Cotentin nous sommes souvent bien classés, certains jours la question de la qualité de l'air revient.

Je compte sur les opérateurs pour ne pas réagir uniquement sous l'angle financier mais aussi sur des projets d'avenir pour moderniser leur entreprise et avoir une offre de transport qui correspond aux enjeux économiques mais aussi aux enjeux environnementaux.

Monsieur TEIXEIRA (EOPSA) : un de nos membres fondateurs, propriétaire de bateaux de construction offshore capables de transporter des plateformes pétrolières, a été interpellé d'abord par la ville, qui s'est plainte de nuisances de vibrations et de qualité de l'air. Or, cet acteur mondial comprend très bien les enjeux et s'est mis au travail avec l'acteur électrique pour essayer de construire le projet, que j'espère nous pourrons vous montrer à Rotterdam. Il y a un rôle du public pour venir donner une impulsion.

Vous aurez bientôt la visite de bateaux de construction de parcs éoliens, ici à Cherbourg, mais également un peu plus loin en Normandie, ces bateaux ne s'amarrent pas seulement à Cherbourg, ils vont faire des allers-retours sur d'autres projets en Belgique, l'important c'est vraiment la collaboration entre les différentes zones portuaires. Si vous avez une connexion ici, et que vous avez la même à Ostende, il est évident que l'opérateur maritime jouera le jeu et sera acteur rapide de ce genre de solutions.

Maintenant, il ne faut pas oublier que ce n'est pas la seule solution pour les opérateurs maritimes, vous avez le scrubbers, vous avez l'hydrogène, mais l'hydrogène prendra encore une dizaine d'années avant d'être vraiment mature et on pense que l'implémentation européenne d'un standard d'électrification à quai permettra aux opérateurs de retrouver le même système dans plusieurs ports et c'est important également pour les opérateurs de porte-containers.

Monsieur BERTHET (EOPSA) : au niveau européen nous avons des directives. Vous parliez tout à l'heure des pays du Nord qui n'avaient pas le même carburant que les pays du Sud, il faut savoir que depuis 2010 c'est la même législation dans tous les ports français. Les navires doivent avoir un fuel à 0,1 % de teneur en soufre, la Commission Européenne a demandé aux États membres de faire des contrôles au niveau des ports. Il y a eu un premier port contrôlé, Copenhague, les 80 navires testés étaient tous hors règle. C'était un dernier avertissement, après c'est 80.000 € par jour de non compatibilité aux règles.

Ensuite, il y a une directive européenne qui s'appelle DAFI (Diesel Alternative Fuel Infrastructure), elle touche tous les modes de transports, ferroviaire, routier, aérien, maritime. Pour la partie maritime, en 2025 il y aura une obligation d'avoir une alternative au fuel, ce sera une obligation sauf si les coûts d'investissement sont disproportionnés par rapport aux bénéfices, mais cela il faudra le prouver. Cela veut dire que tous les acteurs, tous les armateurs n'auront pas le choix, ils vont devoir s'y mettre et avoir une alternative. 2025 c'est bientôt, ils n'ont rien fait depuis 2010, mais maintenant il va falloir faire.

Le carburant pour les navires à quai est le même dans toute l'Europe, plus de deux heures à quai, c'est 0,1 %. Les armateurs ont toujours tout fait pour dire que s'ils sont moins de deux heures à quai ils peuvent continuer à polluer avec du gros carburant, c'est pour cela que les armateurs ont essayé d'optimiser, d'aller moins vite en mer et d'être moins longtemps à quai pour garder le fuel qui pollue beaucoup. Ces calculs sont maintenant terminés, ils auront l'obligation de faire.

Benoit ARRIVÉ : je voudrais vraiment vous remercier Messieurs, cela fait des mois que l'on travaille ensemble sur ces sujets, nous avons appris à nous connaître, à la fois dans vos fonctions professionnelles et dans vos fonctions au sein d'EOPSA. Nous travaillons sur d'autres sujets pour continuer à développer le port de Cherbourg-en-Cotentin et maintenir sa situation de « fer de lance », à la fois du mix mais aussi en termes de premier port sur l'éolien offshore et les EMR. J'espère que nos autres dossiers aboutiront, on reviendra peut-être en conseil pour en présenter d'autres.

Je suis vraiment très heureux de notre collaboration, très heureux pour Cherbourg-en-Cotentin de participer à cette aventure de convictions, de travail, de lobbying, de construction d'un réseau portuaire moderne. Pour Cherbourg-en-Cotentin, c'est aussi intégrer un réseau européen pour pouvoir aller discuter à la fois avec les élus et les acteurs portuaires de Bremerhaven, d'Anvers, de Rotterdam et beaucoup d'autres, je crois que c'est aussi l'intérêt d'avoir construit cette grande commune nouvelle et cette grande Agglomération, que l'on puisse aujourd'hui trouver un niveau qui nous positionne à la bonne échelle en Europe.

1 – ASSOCIATION EOPSA – ADHÉSION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

L'association EOPSA (European Onshore Power Supply Association) réunit un certain nombre de partenaires publics et privés européens autour d'un enjeu unique : parvenir à imposer le principe de l'alimentation électrique à quai des navires lorsqu'ils font escale dans les ports européens.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a la volonté de s'inscrire dans cette démarche. Le principal enjeu est bien entendu environnemental et sanitaire.

L'adhésion à l'association EOPSA s'inscrit dans une logique d'accélération et de rationalisation du processus technique d'électrification des escales ainsi que dans la volonté d'intégrer le réseau d'échange de bonnes pratiques des villes et ports européens qui l'ont rejoint ou sont appelés à le rejoindre.

Il est à noter que le contrat de concession avec Enedis prévoit également le soutien de ce distributeur d'énergie dans cette réflexion.

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion à l'association EOPSA et le versement du montant de l'adhésion fixé à 11 400,00 € TTC.

18h04 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

2 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU FONDS D'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La pandémie Covid-19 a marqué l'arrêt brutal de l'activité associative du territoire. Un grand nombre d'associations ont dû cesser partiellement ou totalement leurs activités. Afin d'aider les associations à limiter l'impact de la Covid-19, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a voté la constitution d'un fonds d'aide d'urgence aux associations.

Suite à l'étude des dossiers complets, le conseil municipal a autorisé le versement de 14 000 € au Théâtre de l'Arlequin, 4 500 € à l'association « Géant Vit » et 4 000 € à l'association « Barba Sousa » et a également autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions avec les associations non conventionnées, ou le cas échéant, des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens.

Sonia KIMI : bien sûr nous voterons cette délibération, et il faut bien prendre en compte que l'ensemble des subventions municipales ont été versées malgré la crise du COVID et je vous remercie, les associations vous remercient.

Je pense qu'il est important de rappeler que, pour les associations qui ont des salariés, la DIRECCTE prend en charge les salaires et que l'URSSAF n'a pas prélevé depuis le mois de septembre. De ce fait, de nombreuses associations ont présenté un excédent exceptionnel et n'ont pas fait appel à cette subvention. J'espère que, dans le futur, on prendra en compte aussi toutes ces associations qui sont, en fin de compte, des bons élèves et qui équilibrent leur budget grâce aux recettes et grâce aux futures manifestations.

***Dominique HÉBERT** : il y a plus de 1 100 associations sur la ville, donc il y a une multitude de situations, et, effectivement, quand il y a des salariés, il y a la prise en charge du chômage partiel par l'État, il y a un certain nombre d'aides qui peuvent être proposées, soit par la Région, soit par le Département et la Ville a regardé dans les dossiers de manière détaillée pour pouvoir intervenir en complémentarité de toutes ces aides et de toute cette solidarité qui se fait jour aux côtés de nos associations.*

Comme d'habitude, et comme nous nous y étions engagés, ces dossiers ont été présentés à la commission avec les différents groupes politiques, de façon à ce que ces aides soient présentées en toute transparence et équité.

18h11 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

4 – FUSION D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES EN GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE SUR DEUX SITES – AUTORISATION

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Parmi ses compétences, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire.

Dans ce cadre, la commune a été sollicitée par l'inspection de l'Éducation Nationale au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire Léon Blum, sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, ainsi que de l'école maternelle Ferdinand Buisson et de l'école élémentaire Émile Zola, sur la commune déléguée de Tourlaville. Les directrices des deux écoles maternelles partant à la retraite, ces fusions apporteront une continuité pédagogique ainsi qu'une simplification administrative. Il est proposé de les fusionner administrativement à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le groupe scolaire Léon Blum sera composé d'une école maternelle de 4 classes et d'une école élémentaire de 7 classes, soit un effectif prévisionnel pour la rentrée 2021 de 243 élèves.
Le groupe scolaire Buisson/Zola sera composé d'une école maternelle de 3 classes et d'une école élémentaire de 5 classes, soit un effectif prévisionnel pour la rentrée 2021 de 144 élèves.

Le conseil municipal a approuvé fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire Léon Blum en une entité unique dès la rentrée 2021/2022, précisant que ladite école sera désormais dénommée « Groupe scolaire Léon Blum » et de l'école maternelle Ferdinand Buisson avec l'école élémentaire Émile Zola en une entité unique dès la rentrée 2021/2022, en précisant que ladite école sera désormais dénommée « Groupe scolaire Buisson/Zola ».

***Véronique ROGER** : j'ai des interrogations et des réserves sur la fusion des écoles Buisson maternelle et Zola élémentaire de Tourlaville. En effet, les parents d'élèves du conseil d'école de Buisson n'y étaient pas favorables. Une fusion est souvent un échec quand deux écoles sont distantes, et c'est le cas. Une fusion ne garantit pas la non fermeture de classe l'année suivante.*

Pourrait-on envisager la création d'un comité ou d'une commission thématique sur l'école, afin de nous projeter sur une dizaine d'années en prenant en compte l'avis des citoyens, lors des conseils de quartier par exemple ?

Malheureusement, je n'ai pas pu m'exprimer à ce sujet lors de la commission n°2, je participais à la commission environnement de l'Agglomération qui se tenait au même moment.

***Benoit ARRIVÉ** : Monsieur HÉBERT va vous répondre sur la première partie, sur la deuxième, il y a déjà une commission, je sais que parfois c'est compliqué avec les agendas, mais il faut choisir ses sujets. Cependant, la commission est déjà existante et elle est animée par Didier PERRIER.*

Dominique HÉBERT : effectivement, le conseil de l'école maternelle a émis un avis défavorable, le conseil de l'école élémentaire Zola a, quant à lui, émis un avis plutôt favorable. Il y a eu des discussions, des échanges avec les uns et les autres, pour discuter de l'intérêt de l'opportunité de cette fusion. Par contre, le fait de dire que l'éloignement des écoles nuit à la qualité du projet et à la réussite de la fusion, n'est pas une obligation, cela repose souvent sur des personnes. On a connu des fusions de groupes accolés qui peuvent moyennement, ou mal fonctionner, mais l'inverse est vrai aussi. On en a l'expérience avec une fusion récente, sur Equeurdreville, deux écoles à une distance à peu près équivalente du cas qui nous concerne aujourd'hui, avec une entière réussite.

Je crois que c'est surtout à travers l'envie, le travail en équipe, et cela nécessite aussi un accompagnement. Nous avons un engagement de l'IEN d'accompagner la future directrice sur le projet pédagogique de cette école, la Ville sera également aux côtés des enseignants et de la directrice pour faire en sorte que ce projet soit une belle réussite.

Il n'y a évidemment pas de garantie qu'il n'y ait pas de fermeture de classe l'année prochaine, l'Éducation Nationale ne connaît pas les moyens que le ministère lui attribuera l'année prochaine. Néanmoins, nous avons toujours des instances de dialogue avec la DASEN et autant dire que l'on est capables de porter un certain nombre d'arguments auprès de ces services et auprès de la DASEN. Si jamais l'année prochaine, elle souhaitait fermer une classe dans le groupe scolaire Zola/Buisson, nous nous y opposerons très fortement, en disant que cela ne fait pas partie du « deal » qui est passé.

D'autant plus que nous travaillons sur un schéma directeur des écoles publiques, j'ai fait une réunion cet après-midi avec les représentants départementaux de l'ensemble des organisations syndicales des enseignants. Nous avons pu évoquer l'ensemble de ces sujets, nous avons eu des échanges extrêmement qualitatifs et ils ont bien compris tous les enjeux que l'on avait autour de cela.

La concertation et la co-construction, sur le suivi de ce type de dossier, on l'aura aussi avec les enseignants, les directeurs et directrices d'écoles et les parents d'élèves dans le cadre du schéma directeur des écoles publiques, que nous aurons l'occasion de vous présenter dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Benoit ARRIVÉ : effectivement, sur la question des quatre jours ou quatre jours et demi, cela vient d'être présenté en bureau municipal, et nous aurons l'occasion de vous présenter la construction de ce point et comment vont être organisées les choses. C'est une compétence partagée entre Dominique HÉBERT et Noureddine BOUSSELMAME, le dossier sera présenté en conseil municipal puisque nous voulons créer autour de cela un véritable moment démocratique.

Bertrand HULIN : effectivement on peut saluer le travail d'anticipation des services de la Ville et de Monsieur HÉBERT, cependant j'aurais un peu moins confiance dans l'anticipation des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Je profite de cette délibération pour demander si l'on a des retours de l'Éducation Nationale sur la rentrée qui arrive pour les écoles maternelles et primaires, dans 5 jours, et dans 1 semaine et demie pour les collèges et les lycées. Avec un taux d'incidence qui augmente, un plan blanc qui vient de se déclencher à l'hôpital, je ne veux pas tomber dans la paranoïa, mais il y a des clusters potentiels.

Benoit ARRIVÉ : vous savez que l'anticipation n'est pas le fort du gouvernement, depuis un an, je l'ai souvent dénoncé, mais je vais laisser Monsieur HÉBERT vous répondre.

Dominique HÉBERT : nous n'avons pas de retours officiels sur l'organisation de la rentrée scolaire, mais nous avons l'habitude de les avoir plutôt le jeudi soir ou le vendredi soir pour le lundi matin.

Néanmoins, nous avons eu une réunion avec la commission éducation de France Urbaine et le cabinet du Ministre Blanquer, avec France Urbaine nous avons fait un certain nombre de demandes, et surtout sur le fait d'anticiper les choses, laisser au moins 7 jours aux collectivités et aux enseignants pour pouvoir organiser les nouveaux protocoles, les nouvelles conditions d'accueil des enfants, pour éviter que nos agents et les enseignants aient à travailler pendant le week-end pour préparer la reprise de l'école.

A priori, et je parle au conditionnel car ce ne sont pas des retours officiels, il semble que le retour se passera lundi prochain, dans les mêmes conditions en termes de protocole sanitaire que depuis le début de l'année.

18h21 Votants : **55**

Pour : **50** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

5 – OCTROI D’UNE GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L’AGENCE FRANCE LOCALE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale par délibération n°DEL2018_397 du 27 juin 2018.

L’objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l’Agence France Locale afin de sécuriser une source de financement pérenne. Elle doit être prise chaque année.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin détient un encours de 2 809 800 € auprès de l’Agence France Locale à la date du 1^{er} janvier 2021. Il est constitué de deux emprunts cédés par Dexia Crédit Local auprès de l’Agence France Locale en fin d’année 2018.

Le conseil municipal a :

- décidé que la garantie de Cherbourg-en-Cotentin est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l’Agence France Locale :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l’année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que Cherbourg-en-Cotentin est autorisée à souscrire pendant l’année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l’Agence France Locale,
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par Cherbourg-en-Cotentin pendant l’année 2021 auprès de l’Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d’un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
 - si la Garantie est appelée, Cherbourg-en-Cotentin s’engage à s’acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
 - le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l’année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l’Agence France Locale auquel vient s’ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l’Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu’il figure dans l’acte d’engagement,
- autorisé Monsieur le Maire, pendant l’année 2021, à signer le ou les engagements de garantie pris par Cherbourg-en-Cotentin conformément aux modèles présentant l’ensemble des caractéristiques de la garantie,
- autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

18h25 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

6 – CRÉATION D’UN PÔLE PETITE ENFANCE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE – PROTOCOLE D’ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Des études, réalisées au début des années 2010 sur le territoire de la commune de Cherbourg-Octeville sur l’accueil des enfants de zéro à trois ans, ont mis en évidence des structures vieillissantes et des coûts connexes d’exploitation élevés. Il a alors été décidé de réorganiser l’offre d’accueil en constituant un pôle petite enfance sur la ZAC des Bassins.

Un concours de maîtrise d’œuvre a été lancé afin de sélectionner l’architecte chargé de sa conception et de sa réalisation, le conseil municipal a retenu le projet de l’équipe de Madame Catherine FERMAND, architecte. Les travaux de construction ont commencé en mai 2019 pour une durée de 15 mois.

Depuis son démarrage, le chantier a connu de nombreuses difficultés, des incidents de mise en œuvre des fondations, des contestations de calculs de résistance au vent et aux séismes de la structure du bâtiment, un cumul important d’intempéries pendant l’hiver 2019/2020 lors des élévations béton et enfin la crise sanitaire de la COVID-19.

Pendant cette période, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est mobilisée aux côtés de la maîtrise d'ouvrage et des entreprises pour rechercher des solutions permettant la reprise du chantier dans les conditions les moins pénalisantes.

Compte tenu de ces différents aléas, la livraison du chantier, initialement prévue pour l'été 2020, puis retardée à novembre 2020, est désormais attendue pour fin 2021. Au vu de cet allongement du délai de chantier, l'équipe de maîtrise d'œuvre a sollicité un avenant pour réviser le montant de son forfait de rémunération, et ce pour les phases direction de l'exécution et la mission d'ordonnancement, coordination et pilotage. L'équipe demandait dans un premier temps 134 662,76 €.

La collectivité, considérant une responsabilité de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le retard, n'était pas favorable à une telle demande. Les échanges auraient pu perdurer sur la part de responsabilité réelle de chacune des parties, cependant dans l'intérêt général, les parties ont cherché à sortir de la situation de blocage dans laquelle elles se trouvaient et ce, afin de reprendre le chantier pour le livrer dans les meilleurs délais.

Suite aux échanges et négociations intervenus entre les parties, et afin de mettre un terme au litige dans le cadre de concessions substantielles et réciproques, les parties sont parvenues à un accord, sous la forme d'un protocole qui fixe les conditions financières à la poursuite du chantier et l'engagement des parties de mettre en œuvre les moyens et mesures nécessaires pour garantir la livraison de l'ouvrage fin novembre 2021.

Le montant de l'incidence financière du présent protocole transactionnel sur la relation contractuelle entre la commune et l'équipe de Madame Catherine FERMAND, arrêté à 102 087,98 € HT, est traité dans le cadre de l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel concernant le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Madame Catherine FERMAND pour les travaux de construction du pôle petite enfance.

Jean-Michel MAGHE : *On avait sans doute prévu des aléas au départ de ce projet, on en est où dans la consommation ?*

On rajoute 100 000€, donc en général on est à 10 ou 15 %, je voulais savoir si on était encore « dans les clous » ou si on est en dehors.

Gilles LELONG : *je ne suis pas en capacité de répondre pour l'instant mais je m'engage à vous apporter la réponse dans les meilleurs délais.*

18h31 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

7 – MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL – GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE/CCAS – CONSTITUTION **SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune et le CCAS, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services.

Les marchés de fourniture de gaz naturel du patrimoine bâti de la commune et du CCAS entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel.

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune et le CCAS pour les marchés de fourniture de gaz naturel du patrimoine bâti, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes du marché de fourniture de gaz naturel du patrimoine bâti entre la commune et le CCAS et a procédé à la désignation de Gilbert LEPOITTEVIN, titulaire et Nathalie RENARD, suppléante comme membres de la CAO du groupement.

18h32 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

8 – INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Rapporteur : Agnès TAVARD

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, appelées IHTS, peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.

Selon la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux indemnités. Les IHTS font partie du régime indemnitaire qui a fait l'objet d'une délibération dont la dernière mise à jour date du 16 décembre 2020. Cependant, il s'avère que cette délibération, qui autorise la collectivité à verser la prime IHTS à tous les agents de catégorie B et C, n'est pas suffisamment précise quant à la liste des emplois pouvant bénéficier de ces indemnités.

Le conseil municipal a autorisé le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux cadres d'emplois suivants, à compter du 1^{er} mai 2021.

Cadres d'emplois	Emplois/Fonctions
Les cadres d'emploi de catégorie B (rédacteur territorial, technicien territorial, assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistant territorial d'enseignement artistique, éducateur territorial des activités physiques et sportives, infirmier territorial, animateur, chef de service police municipale)	Chargé de mission Directeur Chef de département Chef de service Chargé de projet Chef d'équipe Conseiller technique Opérateur Emploi non permanent
Les cadres d'emploi de catégorie C (adjoint administratif territorial, agent de maîtrise territoriale, adjoint technique territorial, adjoint du patrimoine, opérateur territorial des activités physiques et sportives, agent social territorial, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, auxiliaire de puériculture territoriale, auxiliaire de soin territorial, agent de police municipale, adjoint technique d'animation)	Chef de département Chef de service Chargé de projet Chef d'équipe Conseiller technique Opérateur Emploi non permanent

18h33 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

9 – PERSONNEL MUNICIPAL – FRAIS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT – CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Rapporteur : Agnès TAVARD

L'arrêté ministériel du 28 décembre 2020 est venu modifier le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les personnels des collectivités.

Au vu de ce nouvel arrêté, il convient de modifier l'article 3 de la délibération n°2020-332 du 18 novembre 2020 qui concerne le déplacement des agents à l'intérieur de la résidence administrative et qui fixe le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire à 615 €. Il est précisé que les autres dispositions reprises dans la présente délibération demeurent inchangées.

De plus, il est proposé que les agents étant amenés à se déplacer à l'intérieur de la résidence administrative en utilisant les transports en commun, puissent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve d'une autorisation préalable de leur hiérarchie et l'établissement d'un ordre de mission et d'un état de frais.

Le conseil municipal a approuvé les conditions de prise en charge des frais de transport et d'hébergement pour :

- Déplacement et hébergement dans le cadre de missions hors de leur résidence administrative
- Déplacement et hébergement dans le cadre des actions de formations
- Déplacement des agents à l'intérieur de la résidence administrative
- Déplacements liés au passage de concours et examens
- Indemnisation des stagiaires
- Indemnisation des candidats à un recrutement
- Changement de résidence

18h34 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

10 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc.), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire :

- à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 3 agents contractuels :

Territoire d'Équeurdreville-Hainneville :

. 1 agent de restauration - site de restauration scolaire au complexe Jean Jaurès

Territoire de Tourlaville :

. 2 agents d'entretien – service entretien – équipe entretien des locaux externes et sportifs

- à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

18h35 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

11 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs ou la mobilité interne, il est proposé de modifier le tableau des emplois. Il est proposé la création de 2 postes :

Pôle cohésion sociale :

- adjoint d'animation à temps complet,
- assistant socio-éducatif à temps complet.

Les postes des cadres d'emplois qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal a adopté ces modifications à compter du 1^{er} mai 2021.

18h35 Votants : **55**

Pour : **46** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

12 – DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS – ACCUEIL DES MINEURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Agnès TAVARD

La formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public en relevant.

Néanmoins, certaines formations impliquent des travaux dits « réglementés » qui n'autorisent pas la réalisation d'activités par les mineurs, sauf délibération expresse de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

Le conseil municipal a :

- autorisé le recours aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,
- validé les secteurs d'activité « Métiers du paysage », « Métiers de l'hygiène et de l'entretien des locaux », « Métiers de la restauration collective », « Métiers du bâtiment » de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, concernés par la présente délibération,
- dit que la commune de Cherbourg-en-Cotentin, située 10 place Napoléon, 50108 Cherbourg-en-Cotentin est l'autorité territoriale accueillant les jeunes mineurs amenés à effectuer des travaux dits « réglementés »,
- autorisé que la présente décision soit établie pour trois ans, renouvelable une fois,
- autorisé que la présente délibération de dérogation soit transmise, pour information, aux membres du CHSCT et adressée concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent,
- autorisé que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux ainsi que le détail des travaux concernés par la déclaration soient présentés aux membres du CHSCT,
- autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

***Benoit ARRIVÉ** : je voudrais remercier les services qui, malgré la COVID, ont gardé l'ensemble des apprentis. Les services se sont organisés et on a rendu aussi des services en prenant beaucoup de jeunes en stage, notamment pour aller jusqu'au bout de leur formation. La collectivité est aussi présente pour nos étudiants, pour nos jeunes, pour nos stagiaires. On a vu beaucoup de jeunes perdre leurs stages initialement prévus ailleurs et la Ville est venue les aider en leur proposant des stages.*

En ce qui concerne les apprentis jardiniers, notre vidéaste, que je veux remercier, nous a fait une belle vidéo, il y a quelques semaines, pour parler, à la fois des apprentis à Cherbourg-en-Cotentin, de leur vision du métier et de leur engagement auprès de nos services. C'était une belle vidéo qui a fait parler d'elle.

18h39 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

13 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE LE FERRONAY – CHEMIN DU FERRONAY – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire des parcelles sur lesquelles est implanté le collège « Le Ferronay », situé chemin du Ferronay sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Depuis la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, la politique publique de l'enseignement du premier cycle des études secondaires est une compétence obligatoire des conseils départementaux. Le Département a donc à sa charge la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Afin de pouvoir exercer cette compétence, le collège « Le Ferronay » a été mis à disposition du Département de la Manche en juin 1985.

En 2005, le bureau de l'ex-Communauté Urbaine de Cherbourg, avait émis un avis favorable au principe du transfert de propriété, cependant, depuis lors, aucun acte n'a été régularisé.

Le conseil municipal a approuvé le transfert de la pleine propriété, à titre gratuit, de l'assiette foncière du collège « Le Ferronay » situé chemin du Ferronay à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Cherbourg-Octeville ; tous frais d'acte et de publication étant à la charge du Département et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte administratif établi par le Département de la Manche qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

Ralph LEJAMTEL : *La commission n°3 était un peu désœuvrée car ce point était le seul à l'ordre du jour. Nous avons donc mis à profit cette commission pour parler un peu du cadastre et du nom d'un certain nombre de parcelles. Nous allons poursuivre ces travaux de commission la prochaine fois, puisque l'on a également parlé du nom des rochers du littoral autour de Cherbourg-en-Cotentin.*

Quelques noms de parcelles : le clos du moulin, le houx percé, la forêt du houx percé, le clos de la rouille, la pointe des vachelets. La commission urbanisme est un moment qui permet de redécouvrir un peu notre territoire.

Benoit ARRIVÉ : *j'en profite pour vous dire que lorsque nous ne serons plus dans la crise sanitaire, même s'il n'y a pas de question émanant du conseil municipal, je souhaite que les commissions se réunissent de façon prospective, pour travailler, comme vous l'avez fait, sur des sujets d'avenir et j'insiste pour que les commissions se réunissent et parlent d'autres sujets. C'est aussi comme cela que l'on imagine les commissions, qui doivent associer les conseillers municipaux sur un ensemble de sujets.*

18h40 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

14 – COSEC DE LA SAILLANDERIE – RÉNOVATION ET EXTENSION – AVANT-PROJET DÉFINITIF

Rapporteur : Gilles LELONG

La rénovation du COSEC de la Saillanderie faisait partie de la programmation de mandat 2014/2020 de la direction de territoire de La Glacière qui souhaitait une rénovation de ce bâtiment vétuste et inadapté pour ses utilisateurs. Le diagnostic d'accessibilité de ce bâtiment oblige à repenser totalement l'aménagement intérieur et la distribution des locaux. Par ailleurs, l'état dégradé de la toiture en amiante ciment rend indispensable son remplacement.

De plus, l'équipe féminine de basket de l'Union Sportive La Glacière (USLG) a accédé à la ligue 2, ce qui a conduit à prendre des mesures afin de répondre aux exigences de la ligue française de basket.

1^{ère} phase de travaux en 2018 et 2019 : agrandissement et remise en état du terrain de basket, repositionnement des paniers de basket, mise en place de la tribune supplémentaire de 150 places. Cette première phase de travaux s'élève à 250 000 € TTC.

Seconde phase de travaux en 2021-2022 : travaux de remplacement de couverture (y compris désamiantage et isolation), désenfumage et remplacement de l'éclairage par de l'éclairage LED, mise en conformité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de l'existant, remplacement de la chaudière, construction de deux bâtiments : une extension pour un club house et des vestiaires pour la Direction Nature Paysage et Propreté, travaux d'aménagement extérieurs, augmentation de la surface du COSEC pour l'agrandissement de la tribune principale afin d'intégrer des places PMR. Cette deuxième phase d'opération est estimée à environ 2 713 000 € TTC.

Les crédits nécessaires à la finalisation de l'opération seront demandés au budget supplémentaire 2021 pour un montant d'environ 380 000 €.

Le conseil municipal a validé le programme, le calendrier et les coûts prévisionnels, autorisé Monsieur le Maire à poursuivre le projet en engageant les études nécessaires, en déposant le dossier de demande de permis de construire et en lançant les consultations d'entreprises.

Benoit ARRIVÉ : *ces dossiers étant suivis en transversalité, la maire-adjointe aux sports veut-elle compléter les propos ?*

Claudine SOURISSE : je voudrais juste ajouter que les travaux qui vont être réalisés vont faire bénéficier la structure d'une tribune, qui va passer de 150 à 242 places et 11 places PMR. Pour les clubs et les associations hébergées cela va être une vraie plus-value. On va également travailler avec les associations, pendant cette période de travaux, pour que chacun retrouve des infrastructures de qualité pour pouvoir pratiquer son sport dans de bonnes conditions.

Benoit ARRIVÉ : et bien évidemment, cela fait aussi partie de la commande sur les mobilités douces et le développement du vélo, le dossier est aussi suivi par Arnaud CATHERINE et Elodie ANEJJAR, et on mettra ce qu'il faut en stationnement vélo.

Gérard DUFILS : la Coopérative Citoyenne va voter « pour » les délibérations 13 à 17, mais cela me permet aussi d'intervenir sur l'acte de construire. On nous présente les délibérations alors que les chantiers sont déjà bien avancés, c'est notamment le cas pour ce dossier, mais avant il se passe plein de choses. Ce qui est important c'est de savoir comment se passent les choses avant, c'est ça qui nous intéresse.

Benoit ARRIVÉ : ce dossier a été commencé durant le précédent mandat.

Gérard DUFILS : bien sûr, mais mon intervention peut être comprise pour les projets futurs. L'acte de construire est quelque chose d'important, qui engage fortement l'avenir et la collectivité a une place de premier rang, notamment par rapport à la crise énergétique et écologique, mais aussi par rapport à l'utilisation de l'argent public.

Un bâtiment ne se limite pas à sa construction, il naît, il vit, il évolue et il meurt. Il y a donc une durée de vie pour un bâtiment. Chaque phase a un coût, et suivant la qualité de la construction ces coûts s'additionnent et ne sont pas du tout les mêmes. Ce n'est pas parce qu'un bâtiment a coûté peu cher à l'origine qu'il ne sera pas finalement très onéreux pour la collectivité. J'ai connu une période où l'on parlait beaucoup de coût global, c'est pouvoir estimer le coût du bâtiment entre le moment où il naît et le moment où il va disparaître, il est bien évident que construire à bon marché un bâtiment qui 30 ans après va poser plein de problèmes ce n'est pas la bonne solution.

La Ville est maître d'œuvre, à ce titre elle va identifier les besoins, c'est son rôle, c'est tout le dialogue qui est mené avec la population et qui est important, ensuite elle formalise, dans le cadre d'un programme, les besoins en question et elle choisit la procédure qu'elle va adopter pour réaliser la construction. On peut faire appel à un maître d'œuvre délégué, on peut faire appel à une assistance à maîtrise d'œuvre, mettre en place un comité de pilotage, elle peut aussi intégrer un certain nombre de choses, le code des marchés publics le permet. Elle peut intégrer des objectifs sociaux, environnementaux, qui sont liés à la durabilité de la construction par exemple, liés à l'emploi de matériaux bio-sourcés, et là c'est complètement d'actualité, liés à des exigences thermiques, liés à des exigences bio-climatiques. Tout cela est une possibilité qui est laissée à la collectivité, sachant que l'intégration de ces critères peut se faire aussi bien au stade de la définition du programme qu'au stade de l'examen des candidatures, de la constitution des marchés d'appel d'offres ou au stade du choix des offres.

Comment la municipalité s'organise-t-elle pour prendre en charge tous ces enjeux liés à l'avenir ?

Au-delà des délibérations qui nous sont proposées, et qui vont continuer à nous être proposées pendant toute la durée du mandat, nous voudrions ne pas simplement découvrir les projets et avoir à se prononcer sur la finalité, mais vraiment sur la démarche qui est mise en place par la Ville, d'un bout à l'autre de l'acte de construire.

Benoit ARRIVÉ : je partage complètement votre intervention et je reviens à ce que je disais tout à l'heure sur les commissions, c'est bien ce que j'attends des commissions et des adjoints qui doivent animer leur commission. C'est le travail que les commissions doivent mener, faire de la prospective. Nous avons aussi prévu une visite des chantiers par les commissions, mais aujourd'hui la conjoncture est un peu particulière.

Sur l'intention de la Ville, c'est exactement ce que l'on a présenté lors des élections municipales et c'est bien pour cela que l'on réfléchit aujourd'hui à ce que l'on fait, et que l'on rénove massivement. L'enjeu des rénovations est un enjeu de mieux servir les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, de mieux servir les associations qui utilisent ces équipements, si je prends l'USLG, cela fait des années, bien avant la création de Cherbourg-en-Cotentin, qu'ils demandaient des travaux à la Saillanderie. C'était aussi l'intérêt de la commune nouvelle de pouvoir répondre à ces enjeux de rénovations de notre patrimoine.

Lorsque l'on fait le choix de rénover, il y a un engagement au niveau des utilisateurs et un engagement économique et environnemental, puisque sur tous les projets que l'on vous propose il y a un certain nombre de mises aux normes, de travaux, y compris des travaux énergétiques, qui nous permettent de renforcer l'enveloppe thermique du bâtiment pour moins consommer où même des travaux lourds qui nous permettent de changer les systèmes de chauffage. Dans le détail des opérations, les éléments économiques, les éléments environnementaux, les éléments énergétiques sont intégrés. C'est pour cela que je pense que rénover c'est un élément pertinent pour notre collectivité, à la fois en gestion du patrimoine, mais aussi pour appréhender les grands sujets d'avenir, donc je suis plutôt d'accord avec ce que vous venez de dire.

J'insiste sur le rôle des commissions qui doivent aussi vous parler et anticiper les projets qui viendront. Cela sera rendu plus facile, puisque dans quelques semaines, après un séminaire de la majorité municipale, nous proposerons et nous reviendrons sur notre PPI, sur lequel nous travaillons aujourd'hui, et cela permettra de fournir la réflexion des commissions de façon prospective.

18h55 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

15 – THÉÂTRE DE LA BUTTE – RÉNOVATION – AVANT-PROJET EN COURS

Rapporteur : Gilles LELONG

En juin 2020, le programme de travaux du théâtre de la Butte a été arrêté, il comprenait une remise aux normes du théâtre et un aménagement des bureaux du pôle technique. Il a été estimé à 4 022 000 € TTC.

En juillet 2020, le pôle technique a proposé l'ajout de travaux d'amélioration énergétique, de rénovation de peintures, de remplacement de l'ensemble des sièges et moquettes de la salle de spectacle et le report, à une date ultérieure, des travaux prévus dans les salles côté bureaux, pour équilibrer le budget général de l'opération.

Cette évolution de programme a induit une augmentation de coût d'opération de 408 000 € TTC, portant ainsi l'estimation globale de l'opération à 4 430 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre externe a été notifiée à l'atelier Peytavin Architecte en février 2021.

Calendrier prévisionnel

- validation de l'avant-projet définitif : mai 2021
- dépôt du permis de construire : juin 2021
- consultation des entreprises : octobre 2021
- notification : février 2022
- travaux : mars 2022 à juin 2023

Il sera donc nécessaire de demander au budget supplémentaire 250 000 € TTC correspondant aux options proposées par la maîtrise d'œuvre pour engager les travaux 2021.

Le conseil municipal a validé le programme, le calendrier, les coûts prévisionnels, les demandes de subventions les plus larges, la poursuite des études nécessaires, le dépôt du dossier de demande de permis de construire et le lancement des consultations d'entreprises.

Benoit ARRIVÉ : *je voudrais vous dire que cela fait des mois que l'on travaille sur ce sujet, je suis plutôt fier du projet qui vous est présenté, c'est plus de 4 millions d'euros, mais cela va nous permettre de retrouver un théâtre de la Butte modernisé et rénové. Cette salle sert à la Scène Nationale, mais elle sert aussi aux associations, on y organise des spectacles, des réunions publiques, des conférences. Elle manque aujourd'hui sur le territoire et je suis très heureux que ce projet avance.*

Catherine GENTILE : *le théâtre de la Butte a été construit en 1986, donc il était extrêmement vieillissant. Nous avons commencé à réfléchir sur ce théâtre car la charpente présentait vraiment une faiblesse importante et, « de fil en aiguille », nous sommes arrivés à rénover complètement tout le bâtiment, de façon à améliorer sa capacité thermique, la charpente métallique n'était absolument pas doublée.*

Nous avons aussi retravaillé sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, c'était un vrai problème à la Butte, il était très compliqué pour ces personnes d'accéder à la salle.

Il était également nécessaire de faire en sorte que les personnels travaillent dans de bonnes conditions, le gril était adossé à la charpente fragile, et les techniciens devaient travailler avec des perches qui n'étaient pas motorisées, ce qui était aussi compliqué pour les spectacles.

Le cabinet avec lequel nous travaillons est extrêmement compétent dans ce domaine, puisque au sein de celui-ci il y a un acousticien et un scénographe, donc ils connaissent bien cette question de réhabilitations des théâtres. Nous avons pu aller voir un théâtre qui a été complètement restauré par ce cabinet pour interroger les usagers et les techniciens, nous étions rassurés sur les retours qui ont été faits et nous avons pu nous rendre compte de la qualité du travail effectué.

Au rez-de-chaussée, le hall d'entrée sera complètement rénové, ainsi que la verrière du hall d'accueil, une séparation importante sera faite entre la partie théâtre et la partie administrative, de façon à ce que les choses soient bien étanches et qu'il n'y ait pas de conflit d'usage.

Le hall sera complètement relooké, ainsi que l'éclairage qui est vraiment minimaliste. La billetterie et le bar seront accessibles aux PMR, tout comme les sanitaires. On créera aussi un petit vestiaire pour que les scolaires puissent déposer leurs affaires. Un traitement acoustique sera fait également dans le hall.

La salle, dans une ambiance rouge et noire, pourra accueillir une jauge totale de 396 personnes (actuellement 400 personnes) dont 10 personnes en fauteuil au premier rang. L'accès de ce théâtre est facilité pour les personnes à mobilité réduite. La scène sera abaissée de façon à gagner en solidité et en largeur, pour pouvoir présenter des spectacles de grande forme, avec beaucoup d'artistes au plateau. C'était une demande forte de nos associations et du Trident, qui souhaite pouvoir présenter des spectacles de danse, c'était un peu compliqué auparavant car les artistes n'arrivaient pas à évoluer de manière aisée à cause de la petitesse de la scène.

Nous avons modifié les gradins, sans perdre en jauge, la charpente est rehaussée, elle est aussi traitée thermiquement, la régie est ouverte sur la salle, ce qui était aussi une difficulté à la Butte parce que les techniciens n'avaient pas une vision globale de ce qui se passait dans la salle. Nous réaménageons deux grandes loges, qui seront également accessibles aux artistes qui ont des problèmes de mobilité, ainsi qu'aux amateurs qui se produisent sur scène et qui pourront accéder sans difficulté aux loges.

Voilà ce que je peux vous dire de manière précise. Nous validerons ce projet lors du prochain comité de pilotage. Ce théâtre a vocation à être utilisé par le Trident, mais aussi par nos associations puisque la convention avec le Trident permet d'offrir des mises à dispositions du plateau à nos associations ou aux compagnies qui travaillent sur notre territoire et qui peuvent aussi bénéficier du travail des techniciens qui sont affectés à ce plateau.

Benoit ARRIVÉ : *puisque'on parle de culture, j'avais écrit, avec France Urbaine, au Président de la République, au Premier Ministre et à la Ministre de la Culture, puisque notre taux d'incidence était au-dessous du seuil d'alerte et qu'il y a quelques semaines nous avons été candidatés, comme d'autres communes, pour tester la réouverture progressive des lieux culturels, sous protocole sanitaire strict, parce que nous avons toujours du mal à comprendre pourquoi on ne peut pas aller au musée ou au théâtre, avec un siège sur trois, du gel, le port du masque et la distanciation, alors que l'on peut aller faire ses courses le samedi dans les grandes surfaces. Mais, vous l'avez vu, le gouvernement est en train de commencer à faire des annonces sur un certain nombre de mesures, à partir de la mi-mai. Donc, on va se préparer, si ces annonces sont confirmées, pour rouvrir les lieux culturels lorsqu'on connaîtra les modalités.*

19h06 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

16 – SALLES IMAGIN'ARTS ET DU PLAT CHEMIN – RÉNOVATION – AVANT-PROJET EN COURS

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En mars 2017, un incendie criminel a détérioré la salle Imagin'Arts et la salle du Plat Chemin contiguë. La commune prévoit donc la réhabilitation complète de ces deux salles. Il est prévu de conserver la disposition actuelle des salles qui permet soit, d'utiliser indépendamment la salle de spectacle Imagin'Arts et la salle de convivialité du Plat Chemin, soit, d'utiliser l'ensemble complet, par exemple pour l'organisation de séminaires.

L'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2020 et a été remporté par le Cabinet Boisroux Architectes Associés.

Le projet de réhabilitation porte sur l'ensemble du bâtiment et consiste à la mise en conformité des règles d'accessibilité, la mise en conformité incendie, la mise en conformité des réseaux, l'amélioration thermique pour atteindre le niveau BBC rénovation et l'amélioration d'agencement des espaces intérieurs et de l'aspect extérieur.

Avant diagnostic, le programme de travaux était estimé à 1 680 000 € TTC. L'assurance de la commune dédommagera les travaux de remise en état des bâtiments « à l'identique » (hors améliorations). A ce stade, l'estimation de l'indemnité est de 1 100 000 € TTC, ce qui porterait le reste à charge pour la commune à environ 580 000 € TTC.

Avec les options d'améliorations, le montant total de l'opération s'élèverait à 2 141 022 € TTC. En intégrant le remboursement d'assurance de 916 667 € HT et des subventions s'élevant en tout à 370 000 € TTC, le reste à charge de la commune (312 858 €) resterait dans l'enveloppe autorisée.

Calendrier prévisionnel

- Juin 2020 : dépollution du bâtiment,
- Été 2020 : consultation de maîtrise d'œuvre,
- Septembre 2020 : notification de la maîtrise d'œuvre,
- Septembre/octobre 2020 : phase diagnostics,
- Mars 2021 - Aout 2021 : études de conception,
- Mai 2021 : dépôt du permis de construire,
- Septembre 2021 : consultations des entreprises pour les travaux,
- Janvier 2022 : début des travaux,
- 1er semestre 2023 : livraison des bâtiments.

Le conseil municipal a validé le programme, le calendrier, les coûts prévisionnels, les demandes de subventions les plus larges, la poursuite des études nécessaires, le dépôt du dossier de demande de permis de construire et le lancement des consultations d'entreprises.

Catherine GENTILE : nous avons retravaillé la salle de spectacle, elle offre une jauge de 200 places. C'est une petite salle, mais qui est aussi très utile dans l'ensemble des plateaux de la ville parce qu'elle va répondre à des demandes spécifiques.

Nous avons travaillé, avec le cabinet, sur plusieurs aspects, notamment sur la visibilité des spectateurs car ils étaient gênés par des poteaux qui soutenaient la toiture. On va supprimer les poteaux et renforcer la charpente d'une autre manière, de façon à ce qu'aucune place ne soit mauvaise. Nous avons aussi travaillé sur l'accueil des artistes, avec des loges complètement retravaillées, sur les locaux de stockage, sur la régie, que l'on déplace afin qu'elle soit plus efficiente.

Cette salle, une fois rénovée, aura vocation à rejoindre l'ensemble des plateaux de la Ville, on y déploiera une programmation municipale, mais on pourra aussi la mettre à disposition de nos associations ou de nos compagnies de théâtre ou de danse professionnelles pour qu'elles puissent y préparer des spectacles et y faire de la création.

Jean-Michel MAGUE : cela me fait grand plaisir de voir cette salle enfin rénovée, l'incendie avait privé les Querquevillais et l'Ouest de l'agglomération de deux équipements très utiles.

En 2015, nous avons déposé un permis de construire et mis au budget la rénovation de la salle du Plat Chemin. A l'époque nous avons fait une concertation et l'ensemble des utilisateurs souhaitaient que les grandes baies vitrées disparaissent, pour le confort thermique, et là je vois qu'elles sont restées. Je ne sais pas si les utilisateurs ont changé d'avis, mais nous avons vu avec l'architecte, à l'époque, pour mettre des panneaux « sandwich » pleins, opaques et supprimer ces rideaux, donc améliorer notablement le confort thermique. Les fenêtres avaient juste pour objet d'apporter un peu de lumière et d'évacuer les fumées en cas d'incendie.

Je souhaiterais que l'on regarde le projet actuel à l'aune du projet qui avait été présenté et regarder s'il n'y a pas possibilité d'améliorer le confort thermique du bâtiment.

Gilles LELONG : le confort thermique est obligatoirement pris en compte dans le cadre du décret tertiaire. Il va falloir voir avec l'architecte, car ce n'est encore qu'un avant-projet, s'il y a des choses à faire modifier c'est encore possible, mais le confort thermique sera véritablement pris en compte.

Je reviens sur un autre élément, c'est l'option des sièges fixes ou rétractables. C'est une question qui avait été posée en commission. Ce point n'a pas encore été arbitré, il faut savoir que cela représente un coût supplémentaire de 63 000 €. C'est une possibilité que nous avons conservée dans le marché et ce sera éventuellement une tranche optionnelle. Cela va se faire en concertation, après les études, refaites par l'architecte.

J'ai bien entendu cette notion de confort thermique, mais nous étions en vitrage simple et avec un double vitrage cela va améliorer le confort thermique.

Benoit ARRIVÉ : néanmoins, il faut travailler les projets avec les utilisateurs, il faut donc les réinterroger pour s'assurer qu'ils correspondent aux attentes.

Je suis très heureux que, malgré ce triste incendie, ce projet avance. La suppression des poteaux dans la salle de spectacle me semble effectivement une très bonne idée, il était parfois compliqué d'y voir correctement.

Gérard DUFILS : je profite de votre réponse par rapport au confort thermique pour dire qu'il y a beaucoup de manières de penser le confort thermique. Suivant la manière dont le bâtiment est habité, suivant la faible ou forte inertie, le comportement, l'habitabilité et le confort ne vont pas être les mêmes. On doit être en cohérence entre les caractéristiques du bâtiment et la manière dont il est habité. Cela veut dire qu'au niveau de la conception de bâtiments cela demande de mettre en place des compétences et de l'excellence. L'acte de construire n'est pas simple et pour pouvoir arriver à des projets qui soient aboutis, performants, il faut examiner tous ces points-là.

19h17 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

17 – COMPLEXE SPORTIF JEAN JAURÈS – MISE AUX NORMES ET RÉNOVATION

Rapporteur : Gilles LELONG

Le complexe sportif Chantereyne va faire l'objet d'une réhabilitation totale par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, les travaux vont démarrer fin 2022 pour une durée de 3 ans. Les scolaires et l'ensemble des associations, dont la JS Cherbourg Manche Handball, utilisateurs du complexe sportif Chantereyne, doivent être relogés dans d'autres locaux.

Le complexe sportif Jean Jaurès a été retenu pour accueillir la JS Cherbourg Manche Handball et le Challenger de tennis. Il doit être mis aux normes et adapté en conséquence.

Les objectifs de ces travaux sont de maintenir une jauge de spectateurs acceptable, soit environ 2 100 spectateurs, d'accueillir les spectateurs dans les meilleures conditions possibles, de mettre aux normes le complexe pour sa nouvelle utilisation et de réaliser 30 % d'économies d'énergies sur l'ensemble des consommations du site.

Le complexe sportif Jean Jaurès doit être homologué pendant ces 3 années pour les niveaux de classement en catégorie 1 - Salle multisports nationale, pour une conformité au règlement de la Ligue Nationale de Handball (LNH), y compris captation vidéo et pour une conformité pour l'accueil du challenger de tennis.

Le projet consiste à réhabiliter ce complexe afin :

- de créer une aire de jeu de 40 m x 20 m autour de laquelle 4 tribunes permettront d'accueillir environ 2 100 spectateurs,
- de mettre à disposition un espace VIP dans le petit gymnase adossé ; il pourra accueillir 299 personnes le soir des matches,
- d'aménager une salle de musculation pour permettre à la JS Cherbourg Manche Handball de s'entraîner dans les mêmes conditions qu'au complexe sportif Chantereyne,
- de disposer d'une salle de conférence de presse.

Dans le cadre du plan de relance en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs, une aide à hauteur de 80 % du coût du projet a été sollicitée au titre des crédits nationaux de l'Agence Nationale du Sport, l'apport minimal du porteur de projet devant être au moins de 20 % du coût du projet. L'octroi de cette subvention est conditionné par l'atteinte d'une économie d'énergie de 30 %, après travaux.

Grâce à cette subvention, des travaux complémentaires pourraient être envisagés afin d'atteindre le décret tertiaire:

- changement de la chaufferie : 250 000 € HT
- isolation par l'extérieur du complexe : 158 000 € HT.

Un premier budget de 150 000 € TTC a été alloué à l'opération au budget primitif 2021, pour les études. Des crédits supplémentaires seront demandés au budget supplémentaire 2021 de 1 041 900 € TTC.

4/ Calendrier prévisionnel de l'opération

- Mai 2021 : dépôt du permis de construire,
- Septembre 2021 : consultation des entreprises,
- Novembre 2021 : notification des entreprises,
- Décembre 2021 : préparation des travaux,
- Janvier 2022 – Juillet 2022 : réalisation des travaux
- Septembre 2022 : livraison.

Le conseil municipal a validé le programme, le calendrier et les coûts prévisionnels suivant le plan de financement.

Claudine SOURISSE : nous avons présenté le projet à toutes les associations utilisatrices d'Equedreville en premier, nous allons ensuite les rencontrer individuellement, pour trouver les meilleures solutions possibles, puisque Cherbourg-en-Cotentin nous permet de trouver des solutions. Ce sera la même méthode que celle pratiquée pendant les travaux à Nordez, cela c'est très bien passé.

J'ai également rencontré la JS et le Challenger, ils adhèrent au projet. On va travailler avec la JS sur les espaces qui vont leurs êtres dédiés, pour que pendant les travaux de Chantereyne ils puissent être accueillis dans les meilleures conditions.

Concernant l'aire de jeu, il y aura 2 144 places et 16 places PMR. L'avantage de cette salle, c'est qu'il y a plusieurs sorties en façade, ce qui permettra d'évacuer les tribunes facilement et rapidement.

Benoit ARRIVÉ : bien évidemment, ce million d'euros de travaux était nécessaire, ce n'était pas prioritaire dans le programme, mais on profite du dossier Chantereyne pour le faire. Nos associations, qui utilisent aujourd'hui Jaurès, retrouveront un équipement complètement modernisé. Ce sont également des travaux de chauffage, d'isolation, qui sont liés aux enjeux économiques et environnementaux.

Bruno FRANÇOISE : dans le plan de financement, on parle de 15 000 € pour le bureau d'études, et dans la délibération on parle d'un premier budget de 150 000 € pour les études. Il n'y a pas que les études dans les 150 000 € ?

Gilles LELONG : le plan de financement qui est présenté est bien le bon. Nous avons cette année, au budget primitif 2021, 150 000 €, mais nous ne savons pas en novembre si ce dossier pourrait être géré en maîtrise d'œuvre interne. Nous le savons aujourd'hui, et les coûts d'études sont bien de 15 000 € HT. La demande au budget supplémentaire comprend donc 992 500 €, plus la TVA, on arrive à 1 191 000 € moins les 150 000 € du budget primitif 2021, la demande au budget est donc de 1 041 000 €.

Bruno FRANÇOISE : j'ai une autre question, par rapport au parking les soirs de match de la JS ?

Benoit ARRIVÉ : il y a effectivement un certain nombre de places autour de Jaurès, mais qui sont limitées. Il va falloir que l'on incite au co-voiturage. Le bus nouvelle génération ne sera pas encore complètement aménagé, mais nous aurons déjà mis en place les bus de 5 h 30 à 22 h et jusqu'à minuit le week-end, donc il y aura aussi cette solution de transport. Nous travaillons, avec le délégataire de l'agglomération, pour proposer des navettes spécifiques, au départ de Chantereyne, là où il y a du stationnement. Si nous n'anticipons pas cela, on se retrouvera avec des problèmes de stationnement et de la gêne pour les riverains. Le stationnement n'est pas suffisant sur le secteur de Jaurès pour absorber 2 200 spectateurs, surtout si chacun vient seul dans sa voiture.

Arnaud CATHERINE : aujourd'hui, dans le cadre de l'actuelle délégation de service public, il existe des navettes spécifiques, qui sont mises en place quand il y a un certain nombre de manifestations. C'est prévu dans le cadre de l'actuelle délégation de service public, mais elle s'arrête dans quelques semaines. Il y a cette possibilité, par voie d'avenant avec le nouveau concessionnaire, et sous réserve de l'accord du conseil d'agglomération, d'apporter ce service, qui pourrait être utile pour les supporters de la JS.

Jean-Michel MAGHE : j'ai déjà noté 80 % d'apport du plan de relance de l'État, c'est très intéressant.

J'avais une remarque transverse, nous avons voté un certain nombre d'interventions sur des équipements sportifs, la Saillanderie, Jean Jaurès, Chantereyne, Nordez, serait-il possible d'avoir un récapitulatif qui présente la stratégie dans le temps, le planning de réalisation de ces travaux ainsi que quels clubs ou quelles associations vont utiliser quelle salle ?

Vous avez sans doute la stratégie, mais nous on ne l'a pas.

Benoit ARRIVÉ : effectivement, la stratégie nous l'avons. Je vous propose que les adjoints organisent, avec les services, une commission spécifique où tout cela vous sera présenté.

19h31 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

18 – 10^{ÈME} BIENNALE DU 9^{ÈME} ART – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR UN DÉPÔT-VENTE D'ESTAMPES AVEC LA SOCIÉTÉ 9^{ÈME} ART RÉFÉRENCES

Rapporteur : Catherine GENTILE

Catherine GENTILE : si j'ai bien entendu ce qui était annoncé dans la journée, sur une possible réouverture de certains lieux culturels à partir de la mi-mai, peut-être que le musée Thomas Henry pourra rouvrir à ce moment-là. Ce que nous espérons, car toute l'équipe du musée est en train de travailler sur la mise en place de cette exposition. Si ce n'était pas le cas, la directrice du musée a déjà prévu de pouvoir décaler l'ouverture et de faire en sorte que l'exposition dure plus longtemps.

Pour sa dixième édition, la biennale du 9^{ème} art sera consacrée à l'œuvre de Will Eisner, l'un des maîtres de la bande-dessinée américaine. Il est proposé d'offrir aux visiteurs la possibilité d'acheter des estampes (sérigraphies et lithographies) de cet artiste, ou en lien direct avec son œuvre, à la boutique du musée.

Les estampes seraient mises en dépôt par la société 9e Art Références. Cette mise en dépôt interviendrait à compter du 27 mai 2021, date de la présentation de l'exposition aux journalistes, jusqu'au 29 août 2021. Il serait alors nécessaire de créer une régie temporaire pour compte de tiers afin de mettre en vente les ouvrages.

Le conseil municipal a accepté le principe de cette opération, validé la liste des produits mis en vente ainsi que les tarifs appliqués (en annexe) et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt vente.

19h35 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

19 – MULTI-ACCUEIL CAMOMILLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE – 2021/2024 Rapporteur : Nadège PLAINEAU

Par délibération n°DEL2017_628 du 15 novembre 2017, le conseil municipal autorisait la signature de la convention « Prestation de Service Unique » (PSU) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche (CAF) et la collectivité pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 dans le cadre de l'activité du multi-accueil Camomille.

Le pôle action sociale de la CAF a transmis à la commune la convention de Prestation de Service Unique pour le multi-accueil Camomille pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, ayant pour objet la définition ainsi que les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Unique par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les documents faisant l'objet de la présente signature sont la convention d'objectifs et de financement et la charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour le multi-accueil Camomille, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

19h36 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

20 – ASSOCIATION DES PARENTS DES ENFANTS DE LA FENOTTE (APEF) – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE PROJET « LIEN FAMILLES-CRÈCHE »

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

Dans le cadre d'une démarche de partenariat avec les associations, la commune souhaite favoriser la réalisation de projets associatifs, notamment concernant l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des familles. L'association APEF justifie l'intérêt de la collectivité car elle permet de créer du lien entre les parents et les professionnels du multi-accueil La Fenotte, avec le projet « lien familles-crèche ».

Si le protocole sanitaire en crèche est une nécessité d'un point de vue légal, social et médical, il n'en reste pas moins un obstacle à l'échange entre les différents acteurs de la crèche. Les traditionnelles fêtes et sorties au sein du multi-accueil ont été annulées depuis mars 2020. Ces moments de convivialité permettent pourtant aux parents de partager un moment centré sur ce pan de vie de l'enfant auquel ils n'ont pas accès le reste de l'année.

Ainsi, l'APEF tend à développer des actions numériques, comme par exemple des albums souvenirs de la crèche que les petits ont plaisir à feuilleter en famille. Ces actions sont très appréciées des familles car elles permettent aux parents de créer du lien avec leurs enfants, le tout dans le respect le plus total du droit à l'image.

L'APEF sollicite une subvention de 350 € au titre de la présente convention de partenariat pour l'année 2021, afin de mener à bien son projet « liens familles-crèche ».

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association APEF pour le projet « lien familles-crèche », au titre de l'année civile 2021 ainsi que le versement de la subvention de 350 €.

19h37 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BERHAULT

Séance levée à 19 h 40


Le Maire,
Benoît ARRIVÉ

**02 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DM_2021_0052_CC du 24 février 2021

Stérilisation et identification des chats errants - Fondation 30 millions d'amis

Convention relative à la prise en charge de la moitié des frais relatifs à la stérilisation et à l'identification des chats errants trappés par la fondation 30 millions d'amis jusqu'au 31 décembre 2021 - Versement d'un acompte de 2 800 € sur une estimation de 80 chats

DM_2021_0053_CC du 25 février 2021

Acquisition d'un tableau et acceptation d'un don financier - Musée Thomas Henry

Affectation d'un tableau d'Antoine Guillemet aux collections du musée Thomas Henry et l'inscrire à l'inventaire réglementaire du musée - Acceptation du mécénat de la Société des Amis des Musées et des Monuments de Cherbourg et du Cotentin (SAMMCC) d'un montant de 2 500 € et sollicitation de subventions les plus larges

DM_2021_0054_CC du 25 février 2021

Mise à disposition - Société AXE SAIL

Mise à disposition de la parcelle cadastrée 129 BO 41 du 31 juillet 2018 au 31 décembre 2023 - Redevance selon les conditions du contrat+

DM_2021_0055_CC du 9 mars 2021

Location d'exposition - Babbara Women's Centre

Convention relative à la location de l'exposition « Jarracharra : les vents de la saison sèche » du 26 juin au 29 août 2021 - Montant de 3 000 dollars australien (1 941 € au 9 mars 2021)

DM_2021_0056_CC du 10 mars 2021

Relogement temporaire - Association des Amis de l'Amont-Quentin

Mise à disposition de locaux situés au 4 et 6 rue des Flandres par l'office public de l'habitat « Presqu'île Habitat » afin de reloger l'association des Amis de l'Amont-Quentin à compter du 1er avril 2021 - Loyer mensuel de 150 € et charges locatives de 20 €, pour chaque local

DM_2021_0057_CC du 10 mars 2021

Mise à disposition - Association Bien-être en Cotentin

Résiliation de la convention d'occupation avec l'association Bien-être en Cotentin pour le local de l'ex école maternelle Arc-en-Ciel suite à la dissolution de l'association en date du 30 janvier 2021, remise des clefs effectuée le 3 mars 2021.

DM_2021_0058_CC du 8 mars 2021

Partenariat entre Le Circuit et La Brèche

Accueil en résidence de création à l'espace culturel Buisson, la compagnie Carré Curieux et son spectacle Connexio du 8 au 14 mars 2021 en partenariat avec La Brèche dans le cadre du festival Spring 2021 - Versement à la Brèche d'une quote-part fixée à 50% du déficit global dans la limite de 2 327,07 €

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 21 avril 2021

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52

Date de la convocation et de son affichage : 9 avril 2021

Date d'affichage du compte rendu : 28 avril 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt et un avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 9 avril 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-160 du 15 février 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire HÉRY Sophie à son départ : 18h24) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie - ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - SPAGNOL Marc - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

HAMEL Estelle a donné procuration à MARTIN Patrice

LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HUREL Karine

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

M. BERHAULT Bernard, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire

TABLEAU DES MARCHES 2021

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210071	Direction de la Commande Publique	PAG	S	Commune de CEC	Marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde	20 825,00 €	SAS MAYANE ECO&GOUV	1238 Route de Ganges 34090 Montpellier Tél. : 09.53.61.19.20 Mail : contact@mayane.eu ao@mayane.eu Siret : 831 601 919 00028
20210070	Centre de ressources PQC	Bernard VOISIN	FS	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture de mortiers spéciaux	Sans montant minimum et avec un montant maximum de 40 000 € HT/an	RABONI NORMANDIE	69/71 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE CS 60156 92514 BOULOGNE BILLANCOURT
20210069	Centre de ressources PQC	Jean-Pierre Callias	PI	Commune de CEC	Marché	AMO Établissement du schéma d'organisation des locaux - CEC Tranche ferme avec Phase 1, Phase 2 et Phase 3 Tranche optionnelle : Phase 4 :	Tranche ferme : 22 850 € HT Tranche optionnelle 1 : 25 800 € HT	ISIOM CONSEIL	1, place Victor Hugo 92400 Courbevoie Tél. : 01 55 50 12 12 Fax : 01 55 50 12 13 N° SIRET : 440 532 430 00046 Mail : contact@isiom.fr
20210068	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle des Tournesols à Cherbourg-Octeville Lot 8 : Signalétiques	2 831,20 €	Atelier de la Com	PA du Moulin d'Ecalles 76690 LA RUE SAINT PIERRE Tél : 02.76.61.16.97 Mail : contact@atelierdelacom.com SIRET : 809 131 808 00010
20210067	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle des Tournesols à Cherbourg-Octeville Lot 7 : Peintures/revêtements de sols souples	Tranche ferme : 31 187,93 € HT Tranche optionnelle 1 : 4 056 € HT Tranche optionnelle 2 : 1 986,25€ HT	SAS VIGER & Cie	14 Rue de la Graveline ZA Le Pont 50690 MARTINVEST Tél : 02.33.93.86.45 Fax : 02.33.93.07.84 Mail : peinture@viger.fr Siret : 328 971 775 00056
20210066	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle des Tournesols à Cherbourg-Octeville Lot 6 : Plomberie/chauffage/ventilation	237 867,77 €	IDEX ENERGIE	Parc d'activités Normandial 6 Avenue du Pays de Caen 14460 COLOMBELLES Tél : 02.31.35.83.00 Fax : 02.31.35.83.09 Mail : stephanie.cauvet@idex.fr SIRET : 315 871 6410 01611
20210065	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle des Tournesols à Cherbourg-Octeville Lot 5 : Electricité	26 800,00 €	INEO NORMANDIE	260 Rue des Noisetiers Tourlaville 50110 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02.33.01.59.59 Fax : 02.33.01.59.68 Mail : ineo.cherbourg@engie.com Siret : 409 881 083 00268
20210064	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle des Tournesols à Cherbourg-Octeville Lot 4 : Menuiseries intérieures/cloisons/plafonds/isolation	111 088,69 €	SAS LEFER	ZA Route de Portbail 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Tél : 02.33.10.07.90 SIRET : 379 383 177 00027

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210063	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle à Cherbourg-Octeville Lot 3 : Menuiseries extérieures aluminium	19 033,83 €	Miroiterie LEMASSON	130, Rue des Ajoncs Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.43.24.34 Fax : 02.33.43.63.84 Mail : contact@miroiterie-lemasson.fr SIRET : 343 801 601 00059
20210062	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle des Tournesols à Cherbourg- Octeville Lot 2 : Métallerie/clôtures	59 450,91 €	SARL LEPETIT Michel	Z.I. Route de Périers 50430 LESSAY Tél : 02.33.46.15.79 Fax : 02.33.46.78.13 Mail : lepetitmichel.menuiserie@gmail.com SIRET : 391 583 143 00014
20210061	Centre de ressources Pôle technique	DETB - Secteur Est	TX	Commune de CEC	Marché	Travaux de réhabilitation de l'école maternelles des tournesols à Cherbourg-en- Cotentin Lot 1 : Installation de chantier/démolitions/terrassement/gros- oeuvre/ carrelage/faïence	93 965,79 €	Leduc Sas	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Fax : 02.33.01.83.80 SIRET : 312 454 515 00023
20210060	Direction de la Commande Publique	DSI	S	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance et hébergement progiciels iOrganigramme, iPoste et iEntretien	Maintenance annuelle 12 259.69 € ht, les prestations supplémentaires seront traitées en prix unitaires.	KELORGA	3 Rue franche comté CS 50311 50103 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.20.81.02 / 06.52.44.68.22 Mail : contact@kelorga.net Siret : 53901787100010

TABLEAU DES AVENANTS 2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N de la modification	Objet de la modification	Nouvel le durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2018065PAX	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	16/05/2018	Maintenance progiciel salvia financements formule silver	16 274,00 €	SALVIA DEVELOPPEMENT	1	Changement de coordonnée bancaire					19/03/2021
190081	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 1 : Gros-œuvre - démolition	332 226,12 €	LEDUC SAS	2	Prestations en plus - moins value		42 243,71 / +12.72 %	388 627,88 / +16.88 %		01/03/2021
2019017PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente	158 161,00 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Prestations en plus - moins value		86 262 / +54,54 %	252 390,26 / +59,58 %		23/02/2021
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	Marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	4	Intégration de deux nouveaux postes au bpu.					12/02/2021
249-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 1 : mission contrôle technique	7 210,00 €	APAVE	1	Prestations en plus - moins value		6 500,00 / +90.15%	13 710,00 / +90.15%		10/02/2021
190253	Appel d'offres	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration - lot n°4 féculents, légumes et fruits surgelés	Marché traité à prix unitaires	SYSCO FRANCE	3	Changement de code article					09/02/2021
2018267PCS1	Procédure avec négociation	18/02/2020	Aménagement, valorisation, préservation des paysages et de la biodiversité, CD Equeurdreville, aménagement paysager anti-intrusion sur le site du fort du Tôl. MS 1 Avenant n° 1	21 350,00 €	Atelier les 2 Cyclopes 142 rue du bois au coq 76620 LE HAVRE	1	Prolongation durée marché - délai d'exécution					05/02/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N de la modification	Objet de la modification	Nouvel le durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
43-14	Appel d'offres	09/05/2014	Fourniture, pose et exploitation de mobilier urbain publicitaire	50 650,00 €	CLEAR CHANNEL	3	Prolongation durée marché - délai d'exécution	96 mois				05/02/2021
2018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	Marché traité à prix unitaires	ORAPI HYGIENE	2	Intégration de nouvelles références au bpu					05/02/2021
250-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 2 : mission SPS	3 480,00 €	BUREAU VERITAS	1	Prestations en plus - moins value		1 971,00 / +56.64%	5 451,00 / +56.64 %		05/02/2021
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	Marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	3	Intégration d'un nouveau poste au bpu - magazine 48 pages					03/02/2021
190060	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	26/03/2019	Maintenance de progiciel - logiciel security services	3 920,00 €	GFI PROGICIELS	2	Changement de titulaire				INETUM	27/01/2021
2018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 1 consommables	Marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	4	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
2018384AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 3 matériel de nettoyage ergonomique non électrique	Marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	2	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
190082	Procédure adaptée	24/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-Octeville Lot n° 3 : couverture - bardage - étanchéité	325 840,85 €	SMAC	2	Prestations en plus - moins value		7 975,84 / +2.45 %	336 833,36 / +3.37 %		12/01/2021
190208	Procédure adaptée	17/10/2019	Mission d'amo technique, économique, programmiste complexe Chantereyne	37 600,00 €	D2X INTERNATIONAL	1	Prestations en plus - moins value	18 mois	10 000 / +26.59%	47 600 / +26.59 %		04/01/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N de la modification	Objet de la modification	Nouvel le durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190204	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 1 : chaudières murales	178 951,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		62 031,00 / +34.66 %	240 982,20 / +34.66 %		04/03/2021
190205	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		199 444,36 / +6.37 %	3 332 614,69 / +6.37 %		04/03/2021
200149	Procédure adaptée	19/10/2020	Réfection des joints de carrelages des bassins de la piscine de Collignon à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	120 876,25 €	Société SAREPS	1	Prestations en plus - moins value		17 542,00 / +14,51 %	138 418,25 / +14,51 %		02/03/2021
190177	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Couverture - Paratonnerre	318 640,81 €	Gallis	1	Prestations en plus - moins value		2 993.26 / +0.94%	321 634.07 / +0.94%		08/03/2021
2019016PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 1 : Gros-oeuvre	1 001 867,50 €	Leduc	2	Prestations en plus - moins value		Avenant1 : 145 398,25 / +14,51% Avenant2 : 15 709,76 / +1,57%	1 162 975,51 / 16,08%		10/03/2021
2019026PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 11 : Electricité courant fort/faible	231 965,24 €	SNER	1	Prestations en plus - moins value		6 898,81 / +2,97%	238 864,05 / +2.97%		10/03/2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N de la modification	Objet de la modification	Nouvel le durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2019020PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 05 : Menuiseries extérieures	273 748,07 €	AMC FOLLIOU	1	Prestations en plus - moins value		6074,56 / +2,2%	279 822,63 / +2,2%		23/03/2021
190037	Procédure adaptée	21/02/2019	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la salle Imagin'arts à Querqueville 50460 Cherbourg-en-Cotentin	16 005,00 €	ICSAS	1	Prestations en plus - moins value		- 3 000,00 € / - 18.74 %	- 3 000,00 € / - 18.74 %		02/04/2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021







Les décisions suivantes ont été prises :

- **2 Concessions en columbarium :**
 - 2 concessions temporaires : N° 267, 268

- **4 Concessions en secteur cinéraire :**
 - 3 concessions temporaires : N° 418, 419, 421
 - 1 concession trentenaire : N° 420

- **6 Concessions traditionnelles :**
 - 3 concessions temporaires : N° 8095, 8097, 8098
 - 2 concessions trentenaires : N° 8093, 8094
 - 1 concession cinquantenaire : N° 8096

SÉRIGRAPHIES EISNER EN DÉPÔT

DÉTAIL	QUANTITÉ	PVP	IMAGE
MONEY MONEY			
Exemplaires numérotés	5	180,00 €	
FLAXEN WEAVER			
Exemplaires numérotés	2	180,00 €	
THE JEWEL			
Exemplaires numérotés	1	150,00 €	
Exemplaires non numérotés	30	120,00 €	
GIRLS' DORM			
Exemplaires numérotés	1	150,00 €	
Exemplaires non numérotés	27	120,00 €	
RIVER OF CRIME			
Exemplaires numérotés	12	350,00 €	
PARIS			
Exemplaires non numérotés	5	150,00 €	

The Spirit, couverture par Gibbons & Eisner

4

100,00 €

The Spirit, couverture par Bolland & Eisner	4	100,00 €
The Spirit, couverture par Schultz & Eisner	4	100,00 €
The Spirit, couverture par Stout & Eisner	4	100,00 €
P'GELL (sérigraphie)	4	400,00 €
TURF WAR (lithographie)	2	250,00 €
THE LATE TRAIN (lithographie)	2	250,00 €
STREET CASINO (lithographie)	2	250,00 €
Thorne Strand & Spirit (lithographie)	2	125,00 €
Crumb - ZAP (sérigraphie)	3	1 500,00 €
Kurtzman - TIME SQUARE (lithographie)	4	250,00 €

TOTAL

118